NOTE D'INFORMATION

FCP CAM OBLIGATIONS

Nature juridique **FCP**

Société de gestion MAROGEST

VISA DE L' AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16032 en date du 14/03/2016.

Hicham ELALAMI







ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion MAROGEST sise à Immeuble Zénith, Lotissement Tawfiq- Sidi Mâarouf-Casablanca-Maroc représentée par Monsieur Farid CHAAOUB en sa qualité de Directeur Général Délégué , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

lmn

GEST SP. leté de Gestia uble denith, Rés se le Tawl tidi me rour - Casabianca Tél: 05 22 07 49 61 à 65

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



CARACTERISTIQUES GENERALES 1-

Dénomination sociale

: FCP CAM OBLIGATIONS

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000041329

Date et référence de l'agrément

: 29/12/2015, GP15095

Date de création

: 26/10/2011

Siège social

: Immeuble Zénith, Lotissement Tawfiq- Sidi

Mâarouf-Casablanca-Maroc

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12**

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: **100** Dirhams

Etablissement de gestion

: MAROGEST sise à Immeuble Zénith, Lotissement

Tawfiq- Sidi Mâarouf-Casablanca-Maroc représentée par Mr Farid CHAAOUB

Etablissement dépositaire

: CDG Capital sise à Place Moulay El Hassan,

Immeuble Mamounia, Rabat

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
MAROGEST	Mr Farid CHAAOUB	05 22 97 49 61 à 65
Crédit Agricole du Maroc	Chargés de clientèle réseau CAM	05 37 20 82 20
CAM		
M.S.IN	Mr Mohamed BENABDERRAZIK	05 22 97 49 61 à 65

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par NAWFAL

AMAR

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11-

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 2.5 (inclus)

Sensibilité max

: 6.5 (exclu)

Indice de référence

: 100% MBI global(publié par bmce capital).

Objectifs de gestion

: L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de

placement qui permet une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêt à moyen et long terme.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs , hors titres d'OPCVM "obligations MLT", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances publics et privés.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'Organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de placement collectifs en titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur.



Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : Entre 2 et 5 ans

- Souscripteurs concernés : Grand public

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/01/2012.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de l'établissement de gestion, et aux guichets des établissements membres du réseau de commercialisation. Elles doivent également être publiées dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont effectuées auprès de MAROGEST, M.S.IN et aux agences bancaires du Crédit Agricole du Maroc, sur la base de la valeur liquidative du jour même.

La réception des ordres de souscriptions et de rachats a lieu quotidiennement au plus tard à 10h 30min. Au-delà de ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour ouvrable suivant. Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative du jour même majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative du jour même minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats : La somme des montants distribuables est entièrement capitalisée, et les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Maximum 1% hors taxe des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - O Maximum 0.5% hors taxe des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur.



NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. ».

- Frais de gestion :

1.5% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par MAROGEST. Ils sont réglés mensuellement.

(0	
Libellés Frais de gestion		Taux Frais de gestion
1. Frais	s du dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire un taux de rémunération de 0,06 % HT annuel sur l'actif net constaté à chaque calcul de valeur liquidative.
2. Frais	s du CDVM	0,025% HT
3. Frais	s Maroclear (Annuel)	4 000.00 Dhs
The state of the s	s Maroclear (Trimestriel)	0.0075% si actif inférieur à 100 millions Dhs; 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions Dhs; 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard Dhs; 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard Dhs.
5. Frai	s commissaire aux comptes	20 000.00 Dhs HT
Prestations de la société de gestion		Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)